

Démarche	: TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MODELE
Organisme	: ORGANISME TEST

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

DEMARCHE DE TEST - DECLARATIVE

Les dossiers sont très régulièrement supprimés.

Le projet de loi « décentralisation, différenciation et déconcentration » s'inscrit dans le nouvel acte de décentralisation adaptée à chaque territoire et a pour objet de clarifier et d'adapter la répartition et l'exercice des compétences des collectivités territoriales, afin que le service public soit amélioré et rendu au plus près des citoyens.

Trois thématiques ont été identifiées (logement, transports, transition écologique) mais d'autres domaines peuvent être également abordés.

L'objectif de cette réflexion est d'interroger l'organisation des relations entre les collectivités locales et l'État, selon les différentes modalités (transfert de compétence, délégation de compétence, contractualisation, participation à la gouvernance d'instances).

C'est également l'occasion de proposer une adaptation des règles applicables (différenciation locale, expérimentation, adaptation réglementaire) dans le cas de spécificités locales.

Les réponses apportées seront analysées et synthétisées pour élaborer une synthèse départementale

Nous vous remercions pour le temps que vous aurez consacré à renseigner ce questionnaire.

JE SUIS

Représentant institutionnel

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, sélectionnez le champs dans la liste déroulante ci-après

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Parlementaire

TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MC

- Président EPCI
- Président PETR
- Conseiller ou conseillère départemental(e)
- Conseiller ou conseillère régional(e)

Représentant socioéconomique

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Si oui, sélectionnez le champs dans la liste déroulante ci-après

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Chambre consulaire
- Dirigeant d'entreprises (PME / ETI)
- Autre

1 - LOGEMENT

Aides à la pierre

Situation dans les Hautes-Pyrénées :

 Les aides à la pierre assurant le financement des logements sociaux publics et la rénovation des logements privés (ANAH) sont gérées dans les Hautes-Pyrénées par l'État, via la direction départementale des territoires. Un partenariat fort avec les collectivités locales permet de structurer le territoire sous la forme de 8 opérations programmées d'amélioration de l'Habitat. 90 % des logements sociaux sont concentrés sur l'agglomération TLP.

Les EPCI à fiscalité propre disposant d'un PLH peuvent demander à être délégataires de ces aides.

Pensez-vous que l'exercice actuel des compétences en matière d'aide à la pierre soit satisfaisant ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Quelle(s) serai(en)t, selon vous, la/les collectivité(s) qui devrai(en)t assurer cette compétence ?

(choix à prioriser)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Commune
- EPCI
- Département
- Région
- Autre

Si autre, veuillez préciser

En cas de compétence partagée, quelle serait, selon vous, la collectivité chef de file

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

Selon vous, selon quelle modalité devrait être exercée cette compétence ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Transfert de la compétence

Délégation de la compétence

Contractualisation

Participation à la gouvernance d'instances

Expliquez vos choix / observations

Selon vous, y aurait-il un intérêt à une adaptation du droit aux spécificités locales pour exercer cette compétence

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, selon quelle modalité ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Différenciation

Expérimentation

Adaptation règlementaire

Expliquer votre choix / observations – si possible avec un exemple concret

L'habitat indigne

Situation dans les Hautes-Pyrénées :

Les pouvoirs de police en matière d'habitat insalubre indécent ou dangereux sont répartis entre plusieurs acteurs : le préfet partage le pouvoir de police avec les services communaux d'hygiène et de sécurité (SCHS) pour les problèmes d'insalubrité ; les maires disposent de pouvoirs de police spéciaux en matière du péril et d'indécence. Au titre de

TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MCE
ses pouvoirs de police générale, le maire doit faire cesser toute situation de risque portée à sa connaissance. La loi Alur de 2014 rend possible le transfert des pouvoirs de police spéciale au président des EPCI si l'EPCI a la compétence Habitat et si aucun maire de l'EPCI ne s'y oppose.

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat réunit sous l'autorité du Préfet, les acteurs institutionnels pour coordonner l'action publique et assister les élus dans l'exercice de leur pouvoir de police.

Pensez-vous que l'exercice actuel des compétences de police en matière d'habitat insalubre soit satisfaisant ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quelle(s) serai(en)t, selon vous, la/les collectivité(s) qui devrai(en)t assurer cette compétence ?

choix à prioriser

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

En cas de compétence partagée, quelle serait, selon vous, la collectivité chef de file ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

Selon vous, selon quelle modalité devrait être exercée cette compétence ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Transfert de la compétence

Délégation de la compétence

Contractualisation

Participation à la gouvernance d'instances

Expliquez vos choix / observations – si possible avec un exemple concret

TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MC

Selon vous, y aurait-il un intérêt à une adaptation du droit aux spécificités locales pour exercer cette compétence

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, selon quelle modalité ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Différenciation

Expérimentation

Adaptation règlementaire

Expliquer votre choix / observations – si possible avec un exemple concret

Le zonage des politiques fiscales

Situation dans les Hautes-Pyrénées :

Le zonage national dit « de Robien » retient 14 communes autour de Tarbes classées en zone B2 (moyennement tendue). Le reste du département est classé en zone C (« faible tension »). Une analyse plus fine du marché du logement conduit néanmoins à observer des zones de tension infra-territoriales (axe Tarbes - Lourdes, Argeles-Gazost, Bagnères de Bigorre, ...).

Actuellement, la compétence de définition du zonage est uniquement ministérielle.

Pensez-vous que l'exercice actuel des compétences en matière de zonage des politiques fiscales soit satisfaisant ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quelle(s) serai(en)t, selon vous, la/les collectivité(s) qui devrai(en)t assurer cette compétence ?

choix à prioriser

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

En cas de compétence partagée, quelle serait, selon vous, la collectivité chef de file ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MC

- EPCI
- Département
- Région
- Autre

Si autre, veuillez préciser

Selon vous, selon quelle modalité devrait être exercée cette compétence ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Transfert de la compétence
- Délégation de la compétence
- Contractualisation
- Participation à la gouvernance d'instances

Expliquer vos choix / observations

Selon vous, y aurait-il un intérêt à une adaptation du droit aux spécificités locales pour exercer cette compétence

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Selon quelle modalité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Différenciation
- Expérimentation
- Adaptation réglementaire

Expliquer votre choix / observations – si possible avec un exemple concret

Autre domaine en matière de logement

Quel serait ce domaine ?

Quelle(s) serai(en)t, selon vous, la/les collectivité(s) qui devrai(en)t assurer cette compétence ?
choix à prioriser

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

-

TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MC

- EPCI
- Département
- Région
- Autre

Si autre, veuillez préciser

En cas de compétence partagée, quelle serait, selon vous, la collectivité chef de file ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Commune
- EPCI
- Département
- Région
- Autre

Si autre, veuillez préciser

Selon vous, selon quelle modalité devrait être exercée cette compétence ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Transfert de la compétence
- Délégation de la compétence
- Contractualisation
- Participation à la gouvernance d'instances

Expliquer vos choix / observations

Selon vous, y aurait-il un intérêt à une adaptation du droit aux spécificités locales pour exercer cette compétence

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Selon quelle modalité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Différenciation
- Expérimentation
- Adaptation réglementaire

Expliquer votre choix / observations – si possible avec un exemple concret

TRANSPORT

Transport routier

Situation dans les Hautes-Pyrénées :

 Les routes sont aujourd'hui perçues par l'ensemble des usagers comme relevant d'une responsabilité locale. La distinction entre routes nationales et routes relevant des collectivités est de moins en moins comprise.

Dans les Hautes-Pyrénées, en dehors de l'A64 concédée, l'État, par l'intermédiaire de la direction interdépartementale des routes du Sud-Ouest, gère environ 40 Km de routes (RN21) et le Conseil Départemental gère le réseau routier d'environ 3 000 Km.

Pensez-vous que l'exercice actuel des compétences en matière de transport routier soit satisfaisant ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quelle(s) serai(en)t, selon vous, la/les collectivité(s) qui devrai(en)t assurer cette compétence ?

choix à prioriser

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

En cas de compétence partagée, quelle serait, selon vous, la collectivité chef de file ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

Selon vous, selon quelle modalité devrait être exercée cette compétence ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Transfert de la compétence

Délégation de la compétence

Contractualisation

Expliquer vos choix / observations

Selon vous, y aurait-il un intérêt à une adaptation du droit aux spécificités locales pour exercer cette compétence ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Selon quelle modalité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Différenciation

Expérimentation

Adaptation réglementaire

Expliquer votre choix / observations – si possible avec un exemple concret

Transport ferroviaire

Situation dans les Hautes-Pyrénées :

La gestion du réseau ferré national par une collectivité territoriale ou un groupement ne peut concerner que « les lignes d'intérêt local ou régional à faible trafic du réseau ferré national » et les collectivités compétentes « en matière de développement économique » c'est à dire, la région.

La loi d'orientation des mobilités ouvre cette possibilité d'un transfert de gestion aux régions et à toute collectivité reconnue autorité organisatrice de transport.

Le projet de loi d'orientation des mobilités permet un transfert de gestion des lignes du réseau ferré national d'intérêt local ou régional vers les régions, moyennant une souche tenant compte des impacts économiques qui en résultent pour les parties. La région Occitanie notamment a fait connaître son intérêt pour ce transfert de gestion.

Pensez-vous que l'exercice actuel des compétences en matière de transport ferroviaire soit satisfaisant ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quelle(s) serai(en)t, selon vous, la/les collectivité(s) qui devrai(en)t assurer cette compétence ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Commune

EPCI

Département

Région

TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MC

Autre

Si autre, veuillez préciser

En cas de compétence partagée, quelle serait, selon vous, la collectivité chef de file ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

Selon vous, selon quelle modalité devrait être exercée cette compétence ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Transfert de la compétence

Délégation de la compétence

Contractualisation

Participation à la gouvernance d'instances

Expliquer vos choix / observations

Selon vous, y aurait-il un intérêt à une adaptation du droit aux spécificités locales pour exercer cette compétence ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Selon quelle modalité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Différenciation

Expérimentation

Adaptation réglementaire

Expliquer votre choix / observations – si possible avec un exemple concret

Autre domaine en matière de transport

Quel serait ce domaine ?

Quelle(s) serai(en)t, selon vous, la/les collectivité(s) qui devrai(en)t assurer cette compétence ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

En cas de compétence partagée, quelle serait, selon vous, la collectivité chef de file ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

Selon vous, selon quelle modalité devrait être exercée cette compétence ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Transfert de la compétence

Délégation de la compétence

Contractualisation

Participation à la gouvernance d'instances

Expliquer vos choix / observations

Selon vous, y aurait-il un intérêt à une adaptation du droit aux spécificités locales pour exercer cette compétence ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MC

Selon quelle modalité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Différenciation
- Expérimentation
- Adaptation réglementaire

Expliquer votre choix / observations – si possible avec un exemple concret

TRANSITION ECOLOGIQUE

Biodiversité

Situation dans les Hautes-Pyrénées :

L'État assure la mise en place et le pilotage du dispositif Natura 2000 : cohérence avec la stratégie régionale de biodiversité et la trame verte et bleue, choix des sites et mise en œuvre de leur DOCOB (Document d'Objectifs), harmonisation des mesures, évaluation de la mise en œuvre.

Le préfet prend l'arrêté d'approbation du DOCOB, et prend l'ensemble des décisions sur les dossiers individuels de subvention pour la partie relative à l'Etat, en lien avec le conseil régional.

L'État instruit les dossiers d'animation Natura 2000, d'élaboration/révision des DOCOB et des contrats Natura 2000. Il évalue périodiquement l'état de conservation.

Enfin il assure le pilotage du réseau départemental, et la supervision et le pilotage des animateurs sur chaque site.

Pensez-vous que l'exercice actuel des compétences en matière de biodiversité – dispositif Natura 2000 soit satisfaisant ?

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Quelle(s) serai(en)t, selon vous, la/les collectivité(s) qui devrai(en)t assurer cette compétence ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Commune

- EPCI

- Département

- Région

- Autre

Si autre, veuillez préciser

TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MC

En cas de compétence partagée, quelle serait, selon vous, la collectivité chef de file ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

Selon vous, selon quelle modalité devrait être exercée cette compétence ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Transfert de la compétence

Délégation de la compétence

Contractualisation

Participation à la gouvernance d'instances

Expliquer vos choix / observations

Selon vous, y aurait-il un intérêt à une adaptation du droit aux spécificités locales pour exercer cette compétence ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Selon quelle modalité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Différenciation

Expérimentation

Adaptation réglementaire

Expliquer votre choix / observations – si possible avec un exemple concret

Energies renouvelables

Situation dans les Hautes-Pyrénées :

La loi énergie-climat du 8 novembre 2019 prévoit que 33% de la consommation finale brute d'énergie en 2030 devra être assurée par des énergies renouvelables. A ce

TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MO

jour dans les Hautes-Pyrénées, ce taux est d'environ 15% si l'on ne prend pas en compte la production des grandes centrales hydroélectriques.

L'aide publique au financement des projets est assurée via des appels à projets organisés par l'ADEME au niveau national ou régional. La Région contribue aussi au développement des énergies renouvelables par son implication financière sur les projets, soit en complément de l'ADEME soit au travers d'appels à projets spécifiques.

Pensez-vous que l'organisation actuelle des dispositifs de financement des projets soit satisfaisante ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quelle(s) serai(en)t, selon vous, la/les collectivité(s) qui devrai(en)t assurer cette compétence ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

En cas de compétence partagée, quelle serait, selon vous, la collectivité chef de file ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

Selon vous, selon quelle modalité devrait être exercée cette compétence ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Transfert de la compétence

Délégation de la compétence

Contractualisation

Participation à la gouvernance d'instances

Expliquer vos choix / observations

TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MC

Selon vous, y aurait-il un intérêt à une adaptation du droit aux spécificités locales pour exercer cette compétence ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Selon quelle modalité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Différenciation

Expérimentation

Adaptation réglementaire

Expliquer votre choix / observations – si possible avec un exemple concret

Autre domaine en matière de transition écologique

Quel serait ce domaine ?

Quelle(s) serai(en)t, selon vous, la/les collectivité(s) qui devrai(en)t assurer cette compétence ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

En cas de compétence partagée, quelle serait, selon vous, la collectivité chef de file ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Commune

EPCI

Département

Région

Autre

Si autre, veuillez préciser

Selon vous, selon quelle modalité devrait être exercée cette compétence ?

TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MC

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Transfert de la compétence
- Délégation de la compétence
- Contractualisation
- Participation à la gouvernance d'instances

Expliquer vos choix / observations

Selon vous, y aurait-il un intérêt à une adaptation du droit aux spécificités locales pour exercer cette compétence ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Selon quelle modalité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Différenciation
- Expérimentation
- Adaptation réglementaire

Expliquer votre choix / observations – si possible avec un exemple concret

AUTRES DOMAINES (emploi, culture, santé, etc.)

Quel serait ce domaine ?

Quelle(s) serai(en)t, selon vous, la/les collectivité(s) qui devrai(en)t assurer cette compétence ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Commune
- EPCI
- Département
- Région
- Autre

Si autre, veuillez préciser

En cas de compétence partagée, quelle serait, selon vous, la collectivité chef de file ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

-

TEST - REPARTITION ET EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MC

- EPCI
- Département
- Région
- Autre

Si autre, veuillez préciser

Selon vous, selon quelle modalité devrait être exercée cette compétence ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Transfert de la compétence
- Délégation de la compétence
- Contractualisation
- Participation à la gouvernance d'instances

Expliquer vos choix / observations

Selon vous, y aurait-il un intérêt à une adaptation du droit aux spécificités locales pour exercer cette compétence ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Selon quelle modalité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Différenciation
- Expérimentation
- Adaptation réglementaire

Expliquer votre choix / observations – si possible avec un exemple concret